



COMMUNE DE CORNAUX

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 1'623'000.00 pour la construction de la liaison routière entre la rue du Vignoble et le chemin des Martinettes, aux acquisitions de terrains nécessaires pour un montant de CHF 177'000.00, ainsi qu'au transfert d'une parcelle communale au domaine public communal

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. INTRODUCTION

L'arrivée des industries au début des années 1960 a profondément changé le visage de la localité du Cornaux d'alors. En effet, les nouvelles places de travail ont demandé la construction de nouvelles habitations pour les employés et leur famille. De ce fait, de nombreuses constructions tant individuelles que groupées ont été érigées dans divers quartiers de la localité.

Aujourd'hui près de 700 de nos concitoyens habitent dans deux rues de la localité qui sont des impasses et qui sont parallèles. Plus de 430 logent à la rue du Vignoble et 270 sont domiciliés au chemin des Etroits.

Depuis de nombreuses années les Autorités ont cherché à relier ces deux rues distantes de près de 120 mètres et des projets de routes de liaison ont été imaginés, sans pouvoir arriver à une conclusion satisfaisante. De plus, ces deux voies de circulation entourent un vignoble classé protégé et les propriétaires se sont longtemps opposés à mettre à disposition du terrain permettant cette liaison.

Le 01.07.2007, par une majorité de 67,06 %, la population du village refusait un crédit pour l'aménagement d'une route ainsi qu'un parking, prévu dans un Xème projet de liaison entre les deux rues en question.

2. SITUATION ACTUELLE

La sécurité de près d'un quart de nos concitoyens est un sujet de première importance auquel les responsables communaux entendent donner réponse. Si le chemin des Etroits a été quelque peu amélioré lors de la pose des parois antibruit des CFF en 2013, la rue du Vignoble est étroite et ne donne aucune sécurité tant pour les piétons que pour les habitants.

Le stationnement régulier des véhicules privés dans les cases de stationnement situées sur la voie publique ne permet qu'un accès très relatif aux divers services de secours. Lors d'un exercice en 2013, par le fait d'un véhicule mal stationné dans sa case, le véhicule des pompiers n'a jamais pu accéder aux immeubles situés à l'extrême ouest de cette rue.

De plus, il est presque devenu courant de devoir intervenir pour des réparations aux infrastructures communales souterraines. L'accès aux immeubles sis à l'extrémité ouest de la rue devant être en tout temps possible tant pour les habitants que pour les secours comme mentionné, il n'est pas possible d'envisager dans la configuration actuelle, un projet visant à une meilleure infrastructure routière et souterraine de cette voie de communication.

Suite à la décision populaire précitée, les Autorités villageoises ont réétudié le dossier pour finalement, lors de la mise à l'enquête du plan d'alignement en 2011, faire figurer le tracé d'une route de liaison ayant comme départ le chemin des Martinettes, pour ensuite serpenter sur diverses parcelles et déboucher sur la rue du Vignoble entre les numéros 29 et 35.

Les propriétaires touchés par le tracé de cette nouvelle route ont fait opposition et plusieurs rencontres se sont déroulées avec les Autorités communales.

Finalement un accord a été conclu lequel comprend un certain nombre de points relatif à la construction de la route, des échanges de terrain compensatoires et le prix d'acquisition du terrain.

Le tableau ci-après mentionne les emprises sur les parcelles touchées, les superficies de compensation qui sont impliquées et le prix au mètre carré conclu avec les propriétaires. Des échanges et contre-échanges sont également prévus en propriétaires privés (voir plan annexé).

Propriétaires	N° Parcelle	Emprise m ²	Compensation m ²
Terrain communal	3229		239
Privés	3484	187	
Privés	3482	115	
Privés	2265	430	
Privés	2266	133	
Privés	2111	255	
Privés	3620	4	
Emprises privées		1'124	239
<i>Terrain communal</i>	2195	215	
<i>Total</i>		1'339	
<i>- Compensation</i>		239	
<i>Total emprises définitives de la route</i>		1'100	
Total des acquisitions après compensation			885
Prix du m ²		CHF	200.00
Total des acquisitions		CHF	177'000.00

Suite à cet accord, les propriétaires ont retiré leurs oppositions, permettant ainsi la validation du dossier des plans d'alignement par le Conseil d'Etat en date du 4 février 2015.

Par l'acceptation de ce dernier dossier, le tracé de la route de liaison est devenu définitif et le Conseil communal a pu passer à l'étape suivante du dossier qui est préliminaire à la phase de la réalisation, soit le calcul du coût de cette construction ainsi que la demande de crédit qui s'y rapporte.

A noter que les acquisitions ci-dessus seront transférées au domaine public communal, y compris le bien-fonds 2195, appartenant à la Commune. Ces transactions seront exonérées des lods car elles sont faites dans l'intérêt public et ne poursuivent aucun but lucratif (art. 12, al. 1 de la Loi concernant la perception de droits de mutation sur les transferts immobiliers (LDMI), du 20 novembre 1991).

3. PROPOSITION

Le prix de construction de cette route, calculé par un bureau d'ingénieur conseil, est le suivant:

Caractéristiques de la route:

Longueur	= 202 m
Largeur	= 5,0 m
Trottoir	= 1,5 m
Surface totale	= 1'313 m ²

I. Travaux de génie civil

1. Travaux en régie, essais	CHF	60'000.00
2. Installations de chantier	CHF	70'000.00
3. Démolitions et démontages	CHF	10'000.00
4. Petits ouvrages en béton (soutènements et murets)	CHF	180'000.00
5. Fouilles et terrassements	CHF	160'000.00
6. Couches de fondation et exploitation de matériaux	CHF	110'000.00
7. Pavages et bordures	CHF	50'000.00
8. Chaussées : couches, revêtements, mise en œuvre	CHF	110'000.00
9. Canalisations et évacuation des eaux	CHF	330'000.00
10. Dispositifs routiers de retenue	CHF	30'000.00
11. Barrières clôtures en treillis (h.= 140 cm l. = 260 m) y compris 3 portails d'une largeur de 5 m	CHF	<u>60'000.00</u>

Total I des travaux de génie civil CHF **1'170'000.00**

=====

II. Réseau d'eau de boisson

Nouvelle conduite, vannes de secteur et bornes hydrantes CHF **70'000.00**

III. Installations électriques, Vidéo et Swisscom CHF **80'000.00**

Coût total des travaux (I + II + III) CHF **1'320'000.00**

VI. Honoraires

a) Ingénieurs civils (12%)	CHF	160'000.00
b) Géomètre	CHF	<u>23'000.00</u>

Montant total HT CHF **1'503'000.00**

TVA 8 % (arrondi) CHF 120'000.00

Total TTC CHF **1'623'000.00**

=====

En ajoutant le coût d'acquisition des terrains tel que mentionné plus haut, la demande de crédit pour finaliser la construction de cette nouvelle route s'élève à

- Coût de construction de la route	CHF	1'623'000.00
- Acquisition des terrains aux privés	CHF	<u>177'000.00</u>
- Soit au total	CHF	1'800'000.00

=====

4. CONCLUSION

Après plus de 40 ans d'oppositions, de réflexions, de discussions et de projets avortés ou refusés, nous sommes en présence d'un dossier fort et réaliste qui permet enfin la construction de cette route de liaison tant souhaitée. Cette dernière pourra ainsi délester la charge de véhicules circulant sur le début de la rue du Vignoble et le centre du village donnant ainsi une sécurité supplémentaire pour les piétons qui cheminent le long de ces rues, notamment pour les élèves qui se rendent à l'école ou en reviennent.

Aussi, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'adopter les projets d'arrêtés que nous vous proposons ci-après.

Cornaux, le 16 février 2015

CONSEIL COMMUNAL

Annexe: plan de situation

Liaison routière Vignoble-Martinettes - Plan de situation des emprises et échanges immobiliers

276-02 / 05 : PROJET ROUTIER – EMPRISES
DEFINITIVES ET PROVISOIRES

